

MISE EN LIGNE LE 10-04-2026

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20260407-DCM26-053-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

**DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 26.053

Le 07 avril de l'an deux mille vingt-six à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 01 avril 2026

DATE D'AFFICHAGE

Le 01 avril 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire ; Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Jacques GIROUX, Mme Nadine DAVID, M. Yves PAGE, Mme Fabienne LEPROUX, M. Julien DURESSAY, Mme Florence LABEYRIE : adjoints.

M. Olivier BERTRAND, Mme Agnès BOUFFARTIGUE, Mme Anne-Françoise CALLANDREAU, M. Jean-Michel DENIS, Mme Céline DROUILLARD SOLER, Mme Océane FERNANDES, Mme Léa GALLAUZIAUX, M. Robert GALON, M. Sébastien GONZALEZ, Mme Élisabeth GRANERIS, M. Jacques GUIARD, M. Thomas LAFARIE, Mme Patricia LE NÔTRE, Mme Bérénice LHOMME, M. François-Xavier PATTEDOIE, M. Yannick PAVON, Mme Fabienne PINEL, Mme Camille RÉVOLAT, M. Gilbert THULEAU, M. Christophe TROYAUX : conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Benoît ARDON par Mme Fabienne PINEL
M. Nicolas CALBRIX par M. Christophe TROYAUX
M. Christophe PLASSARD par Mme Camille RÉVOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

Mme Élisabeth GRANERIS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE ROYAN AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFIPADE (ASSOCIATION DES FICHIERS PARTAGÉS DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL EN POITOU-CHARENTES)

RAPPORTEURE : Mme CIRAUD-LANOUE

**VOTE : 5 ABSTENTIONS
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

La Ville de ROYAN a adhéré en décembre 2012 au dispositif de fichier partagé de la demande de logement social en Poitou-Charentes, fichier géré par une structure associative, dénommée « AFIPADE ».

Cette association est chargée du fonctionnement, de la gouvernance et du financement du dispositif au niveau régional.

Ce fichier, partagé via le WEB, permet d'enregistrer les demandes, faire la mise à jour de la demande, d'accéder à l'historique des propositions, et de dématérialiser les pièces administratives par internet.

Il permet également la production de statistiques de tout ordre.

En tant qu'adhérent et donc membre de droit, le conseil municipal de la Ville de ROYAN doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant, pour siéger au conseil d'administration et dans les instances décisionnelles de l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu les articles L 5211-7 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant que, par dérogation, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ses membres, de ne pas procéder au scrutin secret et d'opter pour un autre mode de vote,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- à l'unanimité de renoncer à recourir au scrutin secret,

DÉSIGNE

- Mme DROUILLARD SOLER, conseillère municipale déléguée à la Politique du Logement, comme membre titulaire
- Mme SEGUINEAU, Responsable du service logement, comme membre suppléant.

pour siéger au conseil d'administration de l'Association des Fichiers Partagés de la Demande de Logement Social en Poitou-Charentes (AFIPADE).

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO



La secrétaire de séance,

Elisabeth GRANERIS

